

#### 4. RELATION AVEC LA FAMILLE NATURELLE

Pendant longtemps le placement d'un enfant entraînait la rupture complète avec la famille naturelle même si elle existait.

Actuellement, sauf s'il s'agit d'enfants abandonnés ou d'orphelins sans aucune attache familiale, on essaye de maintenir les liens familiaux en vue d'un retour éventuel, même à longue échéance dans la famille naturelle et aussi pour tenir compte d'un équilibre affectif nécessaire au développement de l'enfant. Même dans le cas d'un placement par voie de justice en raison des déficiences du foyer parental, on tente, chaque fois que cela est possible, de maintenir certains liens.

C'est un des problèmes les plus difficiles à résoudre ; la famille naturelle considère souvent que l'assistante maternelle lui a "volé" son enfant et transféré sur celle-ci son sentiment de culpabilité d'avoir "abandonné" son enfant, d'autre part l'assistante maternelle accepte difficilement la visite chez elle de la famille naturelle avec les perturbations que cela risque d'entraîner tant chez l'enfant placé que dans son propre foyer.

Il y a là une tâche très importante qui incombe essentiellement à l'assistante sociale ou à l'éducateur, quelquefois même au psychologue d'arriver à réaliser une relation non conflictuelle entre les protagonistes. Des visites régulières des parents chez la famille d'accueil et aussi la possibilité pour les enfants de passer des week-ends ou des petites périodes de vacances chez leurs parents doivent être envisagées, bien entendu suivant les cas et sans que cela soit une règle générale.

La professionnalisation de l'assistante maternelle, en enlevant au placement son caractère partiellement philanthropique, facilitera sans doute ce maintien indispensable des liens entre l'enfant placé et sa famille naturelle.

Il ne faudrait pas cependant que cette évolution entraîne la disparition du lien affectif entre l'enfant et le foyer d'accueil ; l'enfant doit continuer à y trouver la chaleur d'un foyer familial qui est la caractéristique essentielle du placement familial par rapport au placement institutionnel.

#### 5. PREPARATION DE LA SEPARATION - RETOUR DANS LA FAMILLE NATURELLE, ADOPTION, EMANCIPATION

Le retrait d'un enfant d'un foyer d'accueil est quelquefois un drame tant pour l'enfant que pour ce foyer ; il est donc nécessaire de le préparer soigneusement pour qu'il ne devienne pas un déchirement.

La professionnalisation de l'assistante maternelle et sa formation doivent déjà permettre d'éviter la confusion des rôles.

Le maintien des liens avec la famille naturelle et le contact régulier entre celle-ci et le foyer d'accueil doivent entraîner une situation presque normale et le retour de l'enfant placé dans sa famille propre doit être une évolution sans problème particulier.

L'adoption d'un enfant placé est quelquefois l'objet d'un drame si l'assistante maternelle n'est pas entièrement consciente de son rôle propre, cela se produit le plus souvent s'il n'y a pas d'enfant dans le foyer d'accueil et celui-ci finit par considérer l'enfant placé chez lui comme le sien qu'on veut lui enlever.

La séparation ne doit donc pas être brutale, sauf en cas de défaillance grave du foyer d'accueil et l'équipe pluri-disciplinaire qui suit le placement doit mettre en oeuvre toute une action tant auprès de l'assistante maternelle qu'auprès de la famille naturelle ou adoptive.

L'évolution constatée au cours des vingt dernières années a donc changé considérablement la nature et l'image du placement familial. La mise en application des réformes n'a pas toujours été égale dans tous les départements ; toutes les équipes ne sont pas complètes ou suffisantes en nombre et en qualité ; le changement de mentalité tant des anciennes "nourrices" que du personnel d'encadrement évolue souvent lentement, mais c'est un fait irréversible.